



INVITATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LUNDI - 28 NOVEMBRE - 19H30

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1991-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA AFIN D'ENCADRER LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET D'EMPÊCHER LA CONVERSION D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE EN UN USAGE COMMERCIAL DANS LES ZONES MIXTES

Lors de la séance du 7 novembre 2022, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de règlement mentionné ci-dessus.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 novembre 2022 à 19h30 à la salle communautaire de Kamouraska, au 67 avenue Morel.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité, dans la section « Règlements d'urbanisme » sous le nom abrégé de « PREMIER PROJET – 2022-10 – Règlement sur l'hébergement touristique ». [premier-projet---2022-10---rglement-sur-lhcbergement-touristique1668089726.pdf](https://www.kamouraska.ca/premier-projet---2022-10---rglement-sur-lhcbergement-touristique1668089726.pdf) ([kamouraska.ca](https://www.kamouraska.ca))